



VOIES NAVIGABLES  
DE FRANCE

LA CFDT-VNF :

# DES COMBATS, DES RÉSULTATS !

DONNEZ-NOUS PLUS DE PUISSANCE  
POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS !

**VOTEZ CFDT-VNF !**



COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE  
CONTRACTUELS DE VNF

# NOS COMBATS AU SEIN DE LA CCP DES CONTRACTUELS DE VNF



## POURQUOI VOTER À LA CCP DES CONTRACTUELS DE VNF

Entre le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre, tous les Contractuels de VNF en CDD et en CDI publics vont élire leurs représentants à la CCP des personnels.

La CCP comprend 4 représentants de la direction (dont le président de la commission) et des représentants du personnel (2 titulaires/2 suppléants). Ces derniers sont désignés au moins

quinze jours avant chaque réunion de la CCP par les organisations syndicales, selon la répartition en sièges suite aux élections professionnelles.

La CCP aura pour mission **d'assurer l'étude et la défense des situations individuelles des Contractuels de VNF** et agira en particulier sur :



les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai



le non-renouvellement d'un contrat des personnes investies d'un mandat syndical



le refus de télétravail



les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme

En cas de licenciement de représentants syndicaux, la CCP des Contractuels doit être consultée avant l'entretien préalable. Elle est également informée des motifs qui, le cas échéant, empêcheraient le reclassement de l'agent.

La CCP des Contractuels peut être **consultée sur toute question d'ordre individuel relative à votre situation professionnelle**. Elle examine les demandes de révision de votre compte rendu d'entretien professionnel.



## OBTENIR DE LA VISIBILITÉ POUR VOTRE AVENIR

Nous nous battons pour vous obtenir de la visibilité sur l'avenir. Nous refusons que la direction vous réduise à des successions de contrats de courte durée, où l'on vous affecte tantôt sur une mission, tantôt sur une autre. Aussi, malgré des conditions difficiles, la CFDT-VNF se mobilise pour obtenir la pérennisation de vos postes lorsqu'il s'agit de missions durables. **Plus que des mots, nous avons su mener des combats et des négociations acharnés pour obtenir des résultats et des requalifications de contrats de CDD en**

**CDI ou des renouvellements de contrats sur des missions stratégiques pour VNF.**

Désormais, les personnels recrutés en CDI de droit public travaillent avec les OPA. Ils doivent eux aussi pouvoir bénéficier de perspectives salariales et de carrières valorisantes. À ce titre, avec eux nous construirons un cahier revendicatif spécifique à leur statut et nous nous battons pour obtenir des grilles salariales et des conditions de mobilité qui leur offrent de réelles perspectives d'évolution.



## DE LA TRANSPARENCE ET UNE RÉELLE COMMUNICATION

La CFDT-VNF s'engage à mettre la pression sur la direction pour qu'elle fournisse des éléments concrets et objectifs justifiant ses positions. **Nous défendons également le respect du délai de transmission des dossiers examinés dans cette instance, afin de pouvoir plus facilement se rapprocher**

**des agents concernés pour échanger en amont avec eux sur leur situation.** Nous travaillerons à l'humanisation de cette instance que la direction voudrait limiter à une simple instance disciplinaire.



## LA PROXIMITÉ ET LA CONNAISSANCE DES DOSSIERS SONT NOS MEILLEURS ATOUTS POUR VOUS DÉFENDRE AU MIEUX

Les CAP disciplinaires sont devenues de plus en plus fréquentes et nécessitent notre engagement total s'appuyant sur des élus formés afin de vous défendre correctement.

**Dans le cadre de la CAP, les élus CFDT-VNF s'engagent à défendre avec conviction vos intérêts en assurant l'étude et la défense de toutes les situations individuelles et collectives des agents.**

Pour vous défendre efficacement, il faut surtout bien connaître les règles qui vous régissent car s'engager en CAP ce n'est

pas seulement instruire des dossiers mais défendre des hommes et des femmes qui sont en attente de considération. **La proximité et la connaissance des dossiers sont nos meilleurs atouts pour le faire au mieux.**

Bien défendre vos dossiers, c'est connaître et maîtriser les procédures et les critères de gestion du personnel au sein des services. Dans ce domaine, **la CFDT-VNF a su démontrer au fil des ans son expertise, sa capacité à défendre les personnels et à convaincre la direction sur la base d'éléments factuels.**

**La CFDT-VNF sera moteur dans cette CCP des Contractuels et sera force de propositions pour faire avancer vos dossiers.**



## UN RÉSEAU ÉTENDU ET UNE ASSISE JURIDIQUE À L'APPUI

La CFDT-VNF s'appuie sur un réseau bien établi que cela soit au sein de VNF ou dans notre ministère. De plus, elle s'est dotée de l'assistance d'un cabinet juridique pour accompagner les élus dans leurs missions afin de traiter des situations qu'ils jugeront sensibles ou trop complexes.



**POUR POURSUIVRE NOS COMBATS ET OBTENIR DE NOUVEAUX RÉSULTATS  
EN DÉCEMBRE 2022, VOTEZ CFDT-VNF !**

Les personnels en CDD et CDI publics doivent avoir toute leur place au sein de l'EPA VNF et ne doivent absolument pas être réduits à une population corvéable à merci sans perspective et sous-rémunérée.

Nous nous y opposerons et nous nous mobiliserons à vos côtés, par la légitimité que vous nous donnerez en votant pour la CFDT-VNF entre le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre 2022.

## LES MISSIONS DE VOS ÉLUS À LA CCP DES CONTRACTUELS

1

### Avant la CAP :

Aide à la constitution du dossier (dossier disciplinaire, refus de formation, recours, entretien individuel...)

2

### Pendant la CAP :

Soutien du dossier (recours, conseil de discipline...)

3

### En dehors :

Médiation, conseils et soutien

### N'OUBLIEZ PAS :

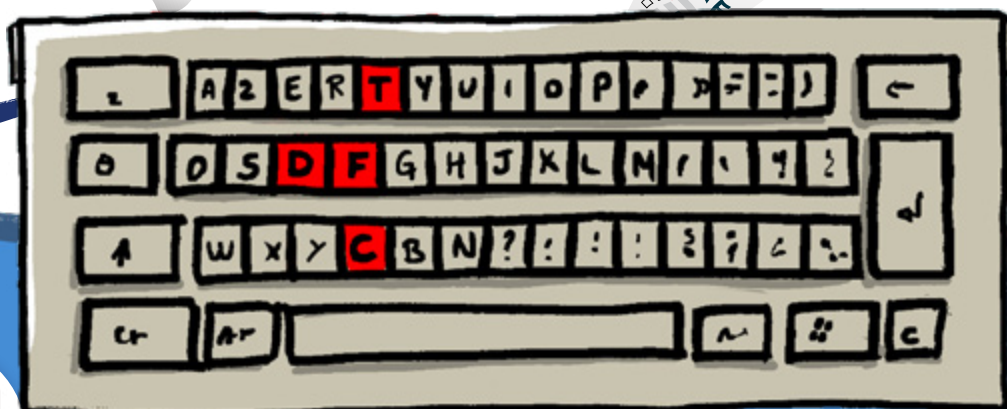
**Un dossier bien préparé est un dossier bien engagé !  
Tout le monde un jour ou l'autre peut être concerné.**

### RAPPEL :

Les représentants seront désignés 15 jours avant la CAP. À ce titre, voter pour le sigle Cfdt, c'est nous donner les moyens de vous représenter dans cette instance.

**Cfdt:** VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

## À VOS CLAVIERS, VOTEZ CFDT !



Ne laissez pas le hasard décider de votre avenir professionnel !  
Devenez le 1<sup>er</sup> défenseur de vos droits !

Ne ramez plus seul-e,  
contactez-nous : [cfdt@vnf.fr](mailto:cfdt@vnf.fr)

